

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 11 Avril 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2024-02-26 FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS – COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT**

DATE DE CONVOCATION : 04 AVRIL 2024

DATE DE PUBLICATION : 16 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (sauf pour la délibération 2024-02-02), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (à compter de la 2024-02-06), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ERDEM Olivier), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (à compter de la 2024-02-03), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, ROSSO Michel, MANSUY Thierry, MANSION François, MATTE Jean-François, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	2024-02-01 : <u>54 Présents</u>. 2024-02-02 : <u>53 Présents</u>. De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : <u>55 Présents</u>. De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : <u>56 Présents</u>. 2024-02-21 : <u>55 Présents</u>. 2024-02-22 : <u>56 Présents</u>. 2024-02-23 : <u>50 Présents</u>. De la 2024-02-24 à la fin : <u>56 Présents</u>.
<u>Nombre de votants :</u>	2024-02-01 : <u>61 Votants</u>. 2024-02-02 : <u>60 Votants</u>. De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : <u>62 Votants</u>. De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : <u>63 Votants</u>. 2024-02-21 : <u>61 Votants</u>. 2024-02-22 : <u>63 Votants</u>. 2024-02-23 : <u>57 Votants</u>. De la 2024-02-24 à la fin : <u>63 Votants</u>.

Pour rappel dans sa délibération du 7 février 2019, le conseil communautaire avait adopté le principe de la gestion en régie avec prestations de services pour l'exploitation de son service assainissement et eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Dans sa délibération du 27 juin 2019, le conseil communautaire autorisait le Président à recruter des agents contractuels de droit privé dans les conditions fixées par le code du travail et dans le respect de la convention collective nationale des entreprises d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000.

Chaque emploi des agents de ce service public industriel et commercial (SPIC) fait l'objet d'une classification par groupe de I à VIII (en fonction du niveau d'emploi), selon la complexité/technicité, l'autonomie/initiative, la responsabilité (sur les hommes et les résultats), les connaissances/expérience.

Fort de l'expérience acquise par la communauté et de la montée en puissance du service progressivement constitué depuis 2020, le souhait est d'aller vers une plus grande maîtrise de ce service public par la collectivité, tout en conservant une part pertinente de marchés à prestations de service pour les interventions qui ne peuvent pas être réalisées en régie.

Dans le cadre du renouvellement de marché de prestations au 1^{er} janvier 2025, non alloué pour conserver la pertinence et l'attractivité du contrat, le prestataire aura en gestion le cœur urbain pour l'eau potable et la gestion de la station d'épuration de Toul et des postes en amont (avec des prestations additionnelles le cas échéant).

L'extension des interventions en régie directe par les services de la communauté concernerait :

- La reprise de la relève des compteurs sur tout le périmètre de la régie (hors commune rurale avec laquelle la communauté conventionne),
- L'intégration de 4 +1 nouvelles communes dans le périmètre de la gestion de l'eau potable,
- La reprise en régie directe de la gestion de la station d'épuration de Gondreville et des postes en amont.

Considérant le développement des missions et notamment la réintégration de nouveaux contrats confiés auparavant par un gestionnaire privé, il s'avère désormais nécessaire de poursuivre le développement de la régie du SPIC en procédant à la création de 4 postes sous statut privé nécessaires au bon fonctionnement du service.

Les charges de fonctionnement générées sur les dépenses de personnel (012) seront compensées par une diminution des charges à caractère général (011) .

Il est également envisagé de créer un poste sous statut privé pour le suivi des nouvelles installations d'assainissement et notamment les trois prochaines stations d'épuration et les 15 postes de relèvement.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment le 5° de l'article R2221-72 ;

Vu l'instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes,

Vu la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement,

Vu les délibérations n° 2018-02-03 du 22 février 2018 et 2019-01-01 du 7 février 2019, relatives au mode de gestion du service de l'assainissement et, le cas échéant, de l'eau,

Vu l'avis favorable des conseils d'exploitation du 14 septembre 2023 et du 21 mars 2024,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider les principes énoncés du périmètre d'intervention en régie et des prestations de service faisant l'objet d'une consultation de marchés de prestations de service nécessaires à l'exploitation du service de l'eau et de l'assainissement, à compter du 1er janvier 2025 ;
- Créer 5 postes en contrat à durée indéterminée à temps complet (agents contractuels de droit privé dans les conditions fixées par le Code du Travail et dans le respect de la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000) :
 - 1 poste groupe III d'agent d'exploitation notamment en charge du relevé des compteurs,
 - 1 poste groupe IV d'agent d'exploitation notamment en charge des process eau potable,
 - 1 poste groupe III d'agent d'exploitation notamment en charge des réseaux d'eau potable,
 - 1 poste groupe III d'agent d'exploitation notamment en charge des réseaux d'eaux usées,
 - 1 poste groupe IV d'agent d'exploitation notamment en charge des process eaux usées ;
- Charger le Président de constater les besoins concernés et déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions et de leur profil ;
- S'engager à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX